

Compte rendu du Conseil Municipal du 1er Avril 2021

Date de convocation : 23 Mars 2021

Ordre du Jour :

- 19) Affectation de résultat 2020
- 20) Vote du budget prévisionnel 2021
- 21) Vote du taux des taxes 2021

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CARON-JOSSO Sandrine, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle.

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, DESEUVRE Christophe, GAUTHIER Cédric, MARCO Benjamin, MORILLON Serge, TYTGAT Loïc.

Absent excusé : Mr MARCO Benjamin qui a donné pouvoir à Mme BOULAY

Mme CARON-JOSSO a été désignée secrétaire

Mme BOULAY demande s'il y a des choses à apporter au compte rendu. Mme JOLY-LAVRIEUX informe qu'il y a quelques fautes qui ne changent pas le sens des propos qui sont à corriger et qu'il y a une incohérence dans le sujet sur les éoliennes entre « pas d'appels reçus » à ce sujet et « on a déjà eu des appels à ce sujet ». Mme BOULAY lui précise que la commune n'a jamais été contacté pour un projet précis mais qu'elle est démarchée par des sociétés pour l'implantation d'éoliennes. Mme JOLY-LAVRIEUX tient à préciser que la réunion qui a eu lieu au Vaumoreau était privée et non publique comme indiqué. Le procès verbal de la dernière réunion de conseil est approuvé à l'unanimité.

2021- 20 Affectation de résultat Commune 2020

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé de Fonctionnement de :.....317 720.00

ou - un déficit cumulé de Fonctionnement de :.....

- un excédent cumulé d'Investissement de :.....

ou - un déficit cumulé d'Investissement de :.....191 344.42

- un solde positif de restes à réaliser :.....

ou - un solde négatif de restes à réaliser :..... **96 315.77**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil municipal,

I - DECIDENT :

➤ d'affecter le résultat excédentaire de Fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire

- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :.....287 660.19

Le solde disponible a été affecté comme suit :

- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :.....

- affectation de l'excédent de Fonctionnement (ligne 002) :..... 30 059.81

II - DECIDENT :

➤ d'affecter le résultat déficitaire de Fonctionnement à la ligne 002 (déficit de Fonctionnement reporté) :.....

2021-21 Vote du budget prévisionnel 2021

Mme BOULAY informe que la commission finances s'est réunie le 23 Mars en présence de Mr DEKIERLE, inspecteur divisionnaire et conseiller aux décideurs locaux. Il a informé les élus présents que la commune était assez endettée et que l'on n'était pas encore dans la bonne strate. La commune est toujours endettée mais il y a une amélioration des finances. Cependant le fond de roulement est inférieur au remboursement du capital des emprunts. Le budget est voté par chapitre et chaque chapitre est passé en revu.

Mme BOULAY informe qu'un plan pluriannuel de travaux sera effectué sur les conseils du conseiller aux décideurs locaux qui est venu lors de la commission finance.

Mr TYTGAT dit que l'on aurait pu faire un virement de la section de fonctionnement à l'investissement plus grand pour pouvoir faire une étude pour la chaufferie de l'école car cela presse un peu. Mme BOULAY lui répond que l'on a déjà l'étude du Pays Vendômois à ce sujet. Mr TYTGAT dit que ce n'est pas une vraie étude, qu'il y a la biomasse, le solaire comme solution aussi et qu'avec une étude faite par un cabinet spécialisé cela permettrait d'avoir un retour en 2021. Mme BOULAY dit que là c'est le projet du cabinet médical qui est le point principal à réaliser en 2021 et 2022. Mme MOTTIER demande combien de temps est valable une étude avant de faire les travaux. Mr TYTGAT lui dit que c'est une aide à la décision. Mr MORILLON dit que si l'on fait une étude maintenant et des travaux qu'en 2023 voire 2024, on risque de devoir refaire une nouvelle étude.

Mme BOULAY informe avoir rencontré le CAUE, une date en Mai pour le chemin piétonnier et le réaménagement du centre bourg. Ils donneront des conseils sur l'aménagement paysager.

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, présente aux membres du Conseil municipal présents le budget primitif de la commune au titre de l'année 2020, qui s'équilibre en :

- section de fonctionnement à :..... 815 252.94
- section d'investissement à :.....474 991.16

Après en avoir délibéré à l'unanimité les membres du Conseil municipal votent le budget primitif 2021 de la commune tel que stipulé ci-dessus et autorisent les dépenses aux chapitres pour la section de fonctionnement et à l'article pour la section d'investissement.

2021-22 Vote du taux des taxes 2021

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, présente aux membres du Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 sur les bases d'imposition prévisionnelles suivantes :

- taxe foncière :.....610 609
- taxe foncière non bâtie :.....85 997

Mme BOULAY informe que la taxe d'habitation n'est plus maîtrisée par la commune. Certains administrés la paie encore cette année pour leur résidence principale. En 2023, il n'y aura plus de taxe d'habitation sur les résidences principales, en contrepartie la Commune perçoit une compensation du département. Mme BOULAY rappelle, que le conseil municipal avait décidé l'année dernière de geler les taux au vu du contexte sanitaire.

Les produits issus auparavant de la taxe d'habitation sont versés sous forme de compensation. Il convient donc de décider des taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie.

Mme BOULAY propose d'augmenter le taux de la taxe foncière bâtie de 1 point et que pour la commune cela fait au total environ 6 000€ de recettes supplémentaire. Mme GUILLOU demande si en augmentant cette année on s'engage à augmenter chaque année ou on peut le faire seulement une année ? Mme BOULAY lui répond que c'est une décision du conseil municipal et que cela est revu tous les ans. Mr DELAGDO dit que cela ferait une hausse de 8 à 10€ par foyer et que cela ne fait pas

une grosse augmentation. Mr TYTGAT lui répond que cela va créer un déficit d'attractivité. Mme LANDRE informe qu'en ce qui concerne le taux des taxes, les nôtres sont dans la moyenne basse. Mr DELGADO dit que si l'on veut emprunter pour faire le cabinet médical, il faut aussi justifier d'un effort fiscal. Mme MOTTIER dit qu'il a déjà été reproché par le Trésor Public à la Commune de ne pas augmenter assez le taux des taxes. Mme BOULAY dit qu'un trésorier général avait même dit qu'il était bien que la commune fasse une hausse régulière de ces taxes.

Il faudra ajouter le taux du département : 24,40% au taux de la commune qui sera voté.

Mme CHERAMY Laure-Aline quitte la séance à 20h32.

Mme BOULAY informe qu'il y a la possibilité d'instaurer une taxe sur les logements vacants qui peut inciter les propriétaires à vendre ou à louer ces biens là.

Après en avoir délibéré lors du vote des Budgets Primitifs, les membres du Conseil municipal ont décidé par 3 voix contre et 12 voix pour le taux de la taxe suivante, soit :

- taxe foncier bâti :48,87 % (24.40% département et 23.47% commune)

Après en avoir délibéré lors du vote des Budgets Primitifs, les membres du Conseil municipal ont décidé par 1 voix contre et 14 voix pour le taux de la taxe suivante, soit :

- taxe foncier non bâti :55,15 %

La séance est levée à 20h38.

